



**PRÉFÈTE  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service eau et biodiversité**

Laval, le **25 JUIL. 2023**

Affaire suivie par : Judith Détourbe

Monsieur ,

Par courriel du 24 juillet 2023, Mme Hamayon, inspectrice de l'environnement au Service des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, sollicite pour vous une dérogation à l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 limitant provisoirement certains usages de l'eau dans le département de la Mayenne. L'arrêté susvisé classe notamment le bassin hydrographique de la Sarthe aval en alerte renforcée pour la gestion de l'eau, entraînant de fait l'interdiction du remplissage, de la vidange et de la mise à niveau des plans d'eau.

Cette demande de dérogation porte sur le bassin hydrographique de la Sarthe aval, et vise, à titre dérogatoire, la possibilité de procéder à une vidange par pompage du plan d'eau situé au lieu dit Launay Guinard sur la commune de Bouère.

La demande est motivée par la pollution accidentelle du plan d'eau par une fuite en amont de lisier de canards ayant entraîné une mortalité totale de la faune piscicole du plan d'eau et du ruisseau en aval jusqu'à la confluence avec la Taude. Suite aux mesures immédiates déjà mises en œuvre pour stopper la pollution, la vidange par pompage permettra d'évacuer les eaux polluées vers des parcelles agricoles de M. Houdu avant semis de colza. La vidange permettra ainsi de stopper la pollution en aval du plan d'eau, et une remise en état du milieu naturel.

**Compte tenu du caractère préoccupant de la ressource en eau, et du caractère exceptionnelle de cette demande qui permettra la remise en état du milieu suite à une pollution accidentelle, la demande de dérogation est acceptée.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur départemental adjoint,

  
Michel Debray

**Monsieur HOUDU Laurent  
Launay  
53 170 LE BURET**